



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 25 mai 2020 à 18h30 **En visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac.**

Présidence : P. PARENT.

Présents :

A Cournon : L. JURY, Y. BEGON, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN.

A Aurillac : J. VANTAL.

A Lyon : D. ALLARD, D. ANSELME, J-P. DEFOUR, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, J-M. SALZA, D. THINLOT.

Absents excusés : R. FOURNEL, S. JUILLARD.

Assistent : M. COQUET, R. DEFAY, R. SEUX.

Ordre du Jour

1- Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot

2- Coronavirus – Point sur l'organisation mise en place au sein de la ligue

3- Compétitions :

- Décisions complémentaires du Comex FFF du 11/5
- Décisions complémentaires sur l'architecture des compétitions régionales 20/21 et 21/22
- Décisions complémentaires sur les classements, montées et descentes pour la saison 19/20

4- Dossiers juridiques :

- Point sur les fusions et groupements en vue du Conseil de Ligue du samedi 6 juin 2020

5- Pôles Espoirs de la LAuRAFoot

- Pôle espoirs féminin : liste des nouvelles admises et montant de la participation aux frais d'hébergement

6- Arbitrage :

- Classements fédéraux et modalités de classement des arbitres de ligue pour la saison 19/20.

7- Point ANS 2020 :

8- Questions diverses (à poser si possible avant demain 16h00) :

- Nomination de nouveaux médecins fédéraux (District de Lyon et du Rhône)

1- Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot

- Rapide retour sur les décisions prises lors des précédentes réunions du Bureau Plénier.
- Concernant les licences, il aurait dû y avoir une petite augmentation de la MDS l'année prochaine mais on ne peut pas modifier les tarifs sans AG. La différence sera donc à la charge de la Ligue, représentant 26 centimes par licence.
Cette augmentation fera néanmoins partie d'une négociation globale avec la MDS concernant le solde dû par la Ligue pour cette saison.
Par ailleurs, il n'y aura bien évidemment pas de part reversée aux Districts pour les licences de cette saison non-encaissées après le 28/02. Il sera donc logiquement constaté une différence entre le nombre de licences et la somme qui leur sera reversée.
- Point sur les dernières réunions Président de Ligue / Présidents des Districts de la LAuRAFoot :
Point principal : le Fond National de Solidarité des clubs.
En attente de la somme que pourra dégager la FFF.

La réunion des Finances, initialement programmée ce jeudi 28 mai, est reportée car il est impossible à ce jour de déterminer un budget prévisionnel suffisamment précis. Pascal PARENT souhaite tout de même que l'on ait rapidement une prévision de clôture du budget de la saison pour que nous puissions nous positionner sur le montant définitif de la part ligue du fond de solidarité. Idem sur l'établissement d'un budget prévisionnel.

- La saisie des demandes de licence va normalement rouvrir entre le 3 et le 8 juin. Les bordereaux de demande de licence vierges seront mis en ligne demain sur le site internet de la Ligue.
- Les réunions hebdomadaires entre le Président de la Ligue, le Président Délégué et les Présidents de district ont toujours lieu. Elles permettent d'aller encore plus vite sur la remontée et la redescente d'informations.

2- Coronavirus – Point sur l'organisation mise en place au sein de la ligue

- Depuis le 4 mai, le Pôle formations a repris à plein régime.
- Le service juridique a également repris son activité pour traiter les dossiers règlementaires et disciplinaires en instance.
- Aujourd'hui, seuls les pôles compétitions et licences sont en inactivité pour l'ensemble des collaborateurs, à l'exception des responsables de Pôle qui sont en activité partielle.
Le Pôle technique (personnel administratif) est quant à lui en inactivité totale pour le moment alors que les techniciens ont tous repris soit totalement soit partiellement.
- 1 seul CTRA a repris partiellement son activité à ce jour pour gérer le recrutement de la section sportive arbitrage.
- L'accueil téléphonique a rouvert le 18 mai. Un roulement a été mis en place au sein du secrétariat pour permettre la présence d'au moins une collaboratrice par jour.
- Suite à une demande du Pôle formations, Agnès CHOUMON est venue renforcer l'équipe administrative jusqu'au 30 juin minimum pour pallier la surcharge de travail.
- Stéphanie FIGUEREDO a repris le travail cette semaine au Pôle Financier pour traiter le relevé de compte n°3.

- Nous avons reçu le gel hydroalcoolique et les masques qui ont été remis aux salariés présents. Ont également été achetés des lingettes et du produit désinfectant.

Paul MICHALLET remercie le Président d'avoir accepté de renforcer l'équipe administrative du Pôle Formations.

3- Compétitions :

- Décisions complémentaires du COMEX du 11/05 :

- Le Bureau Plénier prend acte de la décision concernant les championnats à 2 phases :

« Lors de sa réunion du 16 avril 2020, le Comité Exécutif a décidé que pour les compétitions en plusieurs phases, il n'y aurait ni accessions ni relégations ni champion et que chacune de ces épreuves, en 2020 / 2021, serait donc composée des mêmes équipes qu'en 2019 / 2020, du fait que la dernière phase soit n'avait pas débuté soit n'avait compté que quelques matchs.

Au regard des observations remontées à la F.F.F. par les Ligues et les Districts et compte-tenu de la spécificité de leurs épreuves, il est finalement décidé de ne pas faire d'exception pour les compétitions en plusieurs phases et donc d'appliquer la règle suivante :

- *si la moitié au moins des matchs de la phase dans laquelle l'on se trouvait au 13 mars 2020 a été disputée, le classement à prendre en compte est celui de ladite phase arrêté au 13 mars 2020,*
- *à défaut, le classement à prendre en compte est celui arrêté à l'issue de la phase précédente,*
- *le classement devra se faire au quotient (nombre de points / nombre de matchs) lorsque toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs.*

Sur la base du classement devant être pris en compte selon la règle ci-dessus, il est procédé aux montées réglementaires et à une seule descente, comme pour tous les autres championnats des Ligues et des Districts. »

- Le COMEX a également statué sur le traitement des suspensions à temps par rapport aux suspensions en nombre de matchs. Pour être plus équitable, la période allant du 13 mars 2020 au 30 juin 2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée. Ainsi, la date de fin des suspensions à temps sera décalée d'autant par les Commissions de Discipline.

Il conviendra de prévenir les commissions disciplinaires de la Ligue et des Districts que les modifications de date devront être faites manuellement sur Foot2000 et notifiées aux clubs concernés ainsi qu'aux intéressés.

- Décisions complémentaires sur l'architecture des compétitions régionales 20/21 et 21/22 et décisions complémentaires sur les classements, montées et descentes pour la saison 19/20.

Le Président Parent rappelle la décision prise lors du dernier Bureau Plénier du 04/05/2020 :

« Le Bureau Plénier,

- *Vu l'arrêt prématuré des compétitions régionales décidé par le Comex de la FFF du 16/4/20,*
- *Constatant que les règlements actuels de la LAuRAFoot ne prévoient pas (et pour cause, vu les circonstances) tous les cas de figure en matière de classements, montées, descentes et de départage des équipes à égalité,*

- Constatant que leur application partielle conduirait à rompre l'équité de traitement qui doit prévaloir en matière sportive entre les différentes compétitions régionales, les différents niveaux de ces mêmes compétitions et les différentes poules d'un même niveau,
- Demande donc à ses Commissions des Compétitions de faire application des dispositions adoptées par le même Comex de la FFF du 16/4/20 (et celles éventuellement à venir) en matière de classements, de montées, de descentes ou de départage d'équipes à égalité de classement dans une même poule ou à égalité de classement dans différentes poules d'un même niveau,
- Et ce pour l'ensemble des compétitions régionales. »

Avant de passer à l'examen des propositions des commissions régionales des compétitions, le Président Parent précise qu'il y a encore quelques incertitudes sur le nombre de descentes de N2 en N3 et que certaines procédures sont toujours en cours.

Il remercie Lilian JURY, Yves BEGON et tous ceux qui les ont aidés pour le travail réalisé.

Voir document en annexe pour prendre connaissance des décisions prises par le Bureau Plénier concernant l'architecture des compétitions, les montées et les descentes.

Pour le championnat U15 R2, il y aura une montée supplémentaire d'un District (hors District de Lyon et du Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées) afin d'atteindre 5 poules de 11 équipes la saison prochaine.

→ **Pour déterminer quel District en bénéficiera, le Bureau Plénier valide le critère du plus grand nombre de licenciés U14 et U15 au 28/02/2020.**

Ce sera donc le District de l'Isère qui se verra proposer une montée supplémentaire.

Pour le championnat U20 R2, il convient de se laisser une marge de manœuvre au cas où des clubs du secteur Ouest souhaiteraient adhérer à ce championnat car aujourd'hui il s'agit d'une compétition composée exclusivement de clubs du secteur Est.

Les Districts de l'ex-Auvergne ont été sollicités à ce sujet.

→ **Les clubs qui souhaiteraient s'inscrire à ce championnat devront avoir l'aval de leur commission départementale et/ou du Comité Directeur du District.**

Pour les 2 descentes obligatoires de R2 F en district, le Bureau Plénier acte les descentes des deux clubs qui ont fait part à la Ligue de leur souhait de ne pas se réengager en R2 F la saison prochaine.

4- Dossiers juridiques :

- Point sur les fusions et groupements en vue du Conseil de Ligue du samedi 6 juin 2020 :

A ce jour, nous avons reçu 14 dossiers de fusion et 6 dossiers de groupement.

District de la Loire : 5 demandes de fusion et 2 demandes de groupement.

District de Lyon et du Rhône : 3 demandes de fusion.

District Drôme-Ardèche : 2 demandes de fusion.

District du Puy de Dôme : 1 demande de fusion et 1 demande de groupement.

District de l'Ain : 1 demande de fusion.

District de Savoie : 1 demande de fusion

District de Haute-Savoie Pays de Gex : 1 demande de fusion et 1 demande de groupement.

District de l'Allier : 2 demandes de groupement.

Ces dossiers seront étudiés lors du prochain Conseil de Ligue.

Il convient de préciser que les dossiers qui arriveront après le Conseil de Ligue du 6 juin 2020, ne seront pas traités.

5- Pôles Espoirs de la LAuRAFoot

• **Pôle espoirs féminin : liste des nouvelles admises pour la rentrée 2020 :**

- ABADA Laurine, FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- BELMILIANI Inès, CLERMONT FOOT 63
- BOUSQUET Lauryne, FC AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE
- LE DIEU Flavie, E. CEYRATOISE
- TISSINO Julie, THONON EVIAN GRAND GENEVE FC
- VINDRET Maëlle, US PRINGY
- VITRY Ilona, US ANNEMASSE

Liste d'attente :

- CORRAND Méline, OLYMPIQUE LYONNAIS
- LARANJEIRA Ticia, FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

→ **Le Bureau Plénier valide la liste ci-dessus à l'unanimité.**

• **Montant de la participation aux frais d'hébergement et de restauration :**

Pour les joueuses du Pôle Espoirs Féminin, le Président Parent suggère de faire un geste par rapport au Pôle Espoirs Garçons et à la section sportive arbitrage afin de promouvoir le football féminin et propose un montant de 750 euros pour la nouvelle promotion uniquement (et les promotions suivantes) car les anciennes promotions ont été recrutées dans des conditions différentes (l'hébergement n'était pas à Tola Vologe) avec gratuité.

→ **Le Bureau Plénier valide cette proposition à l'unanimité.**

6- Arbitrage :

- **Classements fédéraux :**

Excellente nouvelle avec la promotion d'Aurélien PETIT en Ligue 1 ce qui amène la LAuRAFoot à compter 5 arbitres au plus haut niveau professionnel (Willy DELAJOD (FIFA), Hakim BEN EL HADJ, Sébastien DESIAGE, Aurélien PETIT et Jérémie PIGNARD).

Le Bureau Plénier félicite Aurélien PETIT pour cette belle promotion.

Le Bureau Plénier regrette la rétrogradation de deux arbitres assistants, l'un en Ligue 2, l'autre en ligue.

Tous les autres arbitres fédéraux se sont maintenus, ce qui est déjà une performance vu le niveau de la compétition, certains passant près de la promotion.

Pour préparer l'avenir, les résultats de nos candidats FFF sont très bons et il faut aussi féliciter les formateurs et les CTA qui en sont à l'origine :

- Nomination F4 d'Aurélien SAULNIER (69) second et Romain PERPINAN (74 et ancien pensionnaire de la Section Sportive Filière Arbitrage LAuRAFoot) septième : 2 réussites pour 7 admis sur 15 candidats parmi 13 ligues à l'origine.

Nous pouvons avoir des regrets pour Raphaël ROUMY (8^{ème}) et Adrien DUPERRIER SIMOND (9^{ème}) devant lesquels la porte s'est refermée.

- Nomination de 4 nouveaux Jeunes Arbitres de la Fédération : Dorian BOVOLenta (69), Vincent COLAUD (42), William LAPLAGNE (63 et Section Sportive Filière Arbitrage LAuRAFoot) et Théo RAMEL (74 et Section Sportive Filière Arbitrage LAuRAFoot) pour 6 candidats présentés.

Le Bureau Plénier félicite les promus.

- Modalités de classement des arbitres de ligue pour la saison 19/20 :

« Considérant la crise sanitaire actuelle,

Considérant les décisions prises par la Commission Fédérale des Arbitres,

La commission Régionale de l'Arbitrage propose de déroger à son Règlement Intérieur pour les classements des arbitres de Ligue :

En classant tous les arbitres ayant réalisé au moins 50% des observations prévues par le Règlement intérieur de la CRA pour leur catégorie selon la méthode suivante :

- En ce qui concerne les catégories classées au rang, les arbitres seront classés selon la moyenne des points qui leur ont été décernés par chaque observateur. Ce nombre de points est calculé en effectuant le pourcentage des points obtenus par le classement au rang d'un observateur par rapport au nombre d'arbitres classés par l'observateur, en cohérence avec le Règlement intérieur de la CRA afin de permettre l'application des bonus et malus prévus à ce dernier.

- En ce qui concerne les catégories classées à la moyenne, il sera fait application du Règlement intérieur de la CRA avec les observations ayant eu lieu, les observations manquantes étant prises pour la moyenne des observations effectuées.

Compte tenu des circonstances et de l'évolution des compétitions avec davantage de matches à diriger en Ligue, à titre exceptionnel aucun Arbitre de Ligue ne sera rétrogradé en District cette saison ».

Le Bureau Plénier valide à l'unanimité les dérogations proposées au Règlement Intérieur de la CRA pour la saison 2019/2020.

7- Point ANS 2020

Richard DEFAY rappelle la date limite du 31 mai pour le dépôt des dossiers, pour les clubs, les Districts et la Ligue.

Il y aura ensuite l'examen des dossiers en juin / début juillet.

L'enveloppe pour les dossiers clubs nous a été communiquée mais nous n'avons pas encore l'enveloppe régionale pour les instances.

8- Questions diverses :

- Nomination de nouveaux médecins fédéraux (District de Lyon et du Rhône).

Proposition de deux nouveaux médecins par Christian BERGER VACHON pour intégrer la Commission Médicale : **Docteurs Claude-Jad DBOUK et Benoît PASINI.**

Gérard SAEZ, Président de la Commission Régionale Médicale, a donné un avis favorable à ces deux candidatures.

→ **Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot valide à l'unanimité la nomination de ces deux médecins fédéraux.**

- **Roland SEUX** : les candidats du BMF en apprentissage ont passé leurs certifications la semaine dernière en visioconférence et tout s'est très bien déroulé.

Cette semaine et la semaine prochaine, ce sera le tour des certifications du BEF.

Ensuite, on basculera sur les certifications du BMF au mois de juin (entre 120 et 130 candidats).

- Courrier de Claude AURIAC pour que la date limite de mutation (15 juillet) soit repoussée :
Ce point est du ressort de la FFF puisqu'il dépend d'un article fédéral.
De plus, cette demande a déjà été évoquée avec la FFF et ce n'est pas d'actualité pour le moment.

La séance est close à 20h50.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE

ANNEXE

Annexe au communiqué Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 04/05/2020

Modifiée et complétée par le Bureau Plénier de la LAuRAFoot du
25/05/2020 (en rouge les compléments)

CHAMPIONNATS

1° SENIORS MASCULINS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	Création d'une 3è poule 3*12	R1	2*14 (*)
R2	5*12	R2	5*12
R3 cas 1 (#)	Création d'une 11è poule : 10*12 et 1*13	R3	10*12 (*)
R3 cas 2 (#)	Création d'une 11è poule : 9*12 et 2*13		(*) A débattre lors de l'AG de ligue d'octobre 2020

(#) selon nombre de descentes de N3 en R1

2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*10 et 1*11	R1	2*10
R2	4*8	R2	4*7

(Avec 8 montées de district)

3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 (ou 1*12) (#)	R1	1*12
R2	1*10 et 1*11 (ou 2*10) (#)	R2	2*10

(Avec 5 montées de district)

(#) selon projet de rapprochement de clubs

ANNEXE

4° CHAMPIONNATS JEUNES

a) U15

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10
R2	5*11 (*)	R2	5*10

(*) avec 1 montée district supplémentaire hors District de Lyon et Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées

b) U16

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	2*14	R1	2*12
R2	4*13	R2	4*12

c) U18

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 1*14	R1	2*12
R2	4*14 1*13	R2	5*12 Puis débat AG octobre 2020 pour saisons ultérieures

d) U14

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10

e) U20

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13	R1	1*12
R2	Maximun : 3*13	R2	3*12

f) U18F

- Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 11
- Les équipes doivent obtenir l'approbation de leur district et de la Commission Régionale des Compétitions pour s'engager.
- Plafonné à 5 groupes de 7 ou 8 équipes
- Cf. le Règlement du Championnat Régional U18 F applicable pour la saison 2020/2021

ANNEXE

ACCESSIONS FEDERALES (*)

Accède en N2 : GFA Rumilly Vallières

Accèdent en N3 : AC SP Moulins Foot, Thonon EGG FC, Velay FC

Accède en CN 19 : Clermont Foot 63

Accèdent en CN 17 : Lyon Duchère AS, Andrézieux Bout. FC

Accède en D2 Futsal : Néant

Accède en D2 Fem : Le Puy Foot 43 Auv.

Accède en CN19 Fem : O. Valence

COMPETITIONS REGIONALES (*)

1° SENIORS MASCULINS (*)

Montées de R2 en R1 : les premiers de chacune des 5 poules de R2 + certains des meilleurs seconds pour arriver à $3 \times 12 = 36$ équipes (selon nombre final de descentes de N3 vers R1) :

ACCEDENT POUR L'INSTANT EN R1 : Lempdes Sports – Firminy Innersport – Villefranche FC (B) – Seyssinet AC – FC Annecy(B) – Cébazat Sports – FC Lyon Football – Vénissieux FC – Misérieux Trevoux AS.

Descentes de R1 en R2 : 1 (une) le dernier de R1 poule B, le club de St Georges les Ancizes ayant demandé à descendre de R1 poule A en R3 :

DESCEND EN R2 : US Montélimar.

DESCEND EN R3 : St Georges les Ancizes.

Montées de R3 en R2 : les premiers de chacune des 10 poules de R3 + certains des meilleurs seconds pour arriver à $5 \times 12 = 60$ équipes (selon nombre final de descentes de N3 vers R1) :

ACCEDENT POUR L'INSTANT EN R2 : Issoire US – Lapalisse AA- Ent Nord Lozère – US Monistrol – CS Neuville – Manival St Ismier – FC Chabeuil – AS Montchat Lyon – O St Genis Laval – Et S Trinité Lyon – Retournac Sports – Châtel Guyon FC – O. St Marcellin

Descentes de R2 en R3 : les derniers de chacune des 5 poules de R2 :

DESCENDENT EN R3 : Vic le comte US – UJ Clermontoise – L'Etrat la Tour – Cruas SC – Charvieu Chavagneux.

ANNEXE

Montées de Districts en R3 : 30 montées. La R3 sera composée de 9*12 + 2*13 ou 10*12 + 1*13 poules selon nombre final de descentes de N3 vers R1, soit 133 ou 134 équipes :

LISTE DES 30 ACCEDANTS A FOURNIR PAR LES DISTRICTS

Descentes de R3 en Districts : les derniers de chacune des 10 poules de R3 (déjà communiqués).

2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS (*)

a) Accèdent en R1F

Le premier de chaque poule sur le classement arrêté au terme de la 1^{ère} phase (PV COMEX du 11 Mai 2020)

- **Poule A : Domérat AS**
- **Poule B : Caluire Foot Filles 1968**
- **Poule C : Chilly Et. S**
- **Poule D : St Martin en haut AS**

b) Descendent en R2F

- **Poule A : Esp Ceyrat**
- **Poule B : Ev S Genas Azieu**

c) Descendent en district (mails de non-engagements en ligue 20/21)

- **Esp Ceyrat**
- **FC Billom**

3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

a) Descend en Futsal R2 :

Le dernier de la poule de R1 Futsal

- **Vie et Partage**

b) Accèdent en Futsal R1 :

Les premiers de chaque poule de R2 Futsal

- **Vaulx en Velin FC**
- **RCA Futsal**

c) Descendent en district :

Les derniers de chaque poule de R2 Futsal

- **Futsal Andrézieux**
- **Valence FC**

ANNEXE

4° CHAMPIONNATS JEUNES (*)

- **U 20 R1**

Accession en R3 : Grenoble Foot 38

Rétrogradation de CN 19 : Le Puy Foot 43

Rétrogradation en U20 R2 : AS St Priest

- **U 20 R2**

Accessions en U20 R1 : MDA – US Millery Vourles – Es Manival

Rétrogradations en district : St Marcellin Ol – Oyonnax PVFC – GFA

Rumilly/Vallières 74

- **U 18 R1**

Rétrogradations de CN 17 : Grenoble Foot 38 – AS Montferrand – Montluçon Football

Rétrogradations en U18 R2 : FC Lyon – Cournon FC – Grenoble Foot 38 (B)

AS Montferrand (B) – Montluçon Football (B)

- **U 18 R2**

Accessions en U18 R1 : Roannais Foot 42 – FC Vaulx en Velin – Oullins CASCOL
Moulins Yzeure Foot – US Issoire

Rétrogradations en district : US Davezieux – Firminy Inersport – Grpt Jeunes de l'Avant Pays Savoyard – FC Commentry – CS Arpajon

- **U16 R1**

Rétrogradations en U16 R2 : As Domérat – Rhône Crussol 07

- **U16 R2**

Le premier de chaque poule accède ainsi que les 2 meilleurs seconds des 4 poules pour obtenir en U16R1, 2 poules de 14.

Accessions en U16 R1 : DOMTAC – Grenoble Foot 38 (B) – Olymp de St Etienne

Roannais Foot 42 – Cluses Scionzier FC - Thonon Evian
Grand Genève FC

Rétrogradations en district : Sauveteurs Brivois – CS Neuville – Annemasse /Gaillard
– Us Suc et Lignon

- **U15 R1 Niveau 1**

AS St Etienne termine à la 1^{ère} place

ANNEXE

Rétrogradation en U15 R1 Niveau B : Roannais Foot 42

- U15 R1 Niveau B

Accessions en U15 R1 Niveau A : Grenoble Foot 38 – FC Andrézieux Bouthéon

Rétrogradations en U15 R2 : O. St Genis Laval – Us Monistrol sur Loire

- U15 R2

Accessions en U15 R1 Niveau B (sous réserve de l'inscription d'une équipe U14) : FC

Echirolles – Oullins CASCOL – O. de St Etienne – US Brioude – FC Cournon

Rétrogradations en district : UF Belleville St Jean d'Ardières – AS de St Genis

Ferney Crozet – AS Misérieux Trévoux – Sauveteurs Brivois –GJ Vallée de la Veyre.

(*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.

VOIES DE RECOURS :

- **Les décisions concernant l'architecture des compétitions** sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale compétente (**juridique@fff.fr**) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

- **Les décisions concernant les classements (montées et descentes)** sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la LAuRAFoot (**ligue@laurafoot.fff.fr**) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..